



Notre But : leur avenir

LES GAULOIS DE L'EST

Est une association Loi 1901, sans but lucratif, sans appartenance politique ni confessionnelle, animée par :

- La défense des enfants placés
- La défense des familles d'accueils.
- Etre le porte parole des enfants et des familles d'accueil auprès des pouvoirs publics
- De soumettre des propositions auprès du Défenseur des enfants.
- De saisir les autorités compétentes afin de faire appliquer les lois existantes, voir de les améliorer ou encore en voter de nouvelles.
-
- 6 ANS D'ENGAGEMENT ET D'ACTIONS : DIRE, PROPOSER, RASSEMBLER, AGIR.
-
- **Notre priorité : les droits de l'enfant placé.**
-
- Pour **LES GAULOIS DE L'EST**, les lois, les traités internationaux et les textes réglementaires doivent être appliqués, avant d'en voter de nouveaux qui ne règlent pas obligatoirement les problèmes rencontrés.

Garantir la continuité de l'accueil des enfants

- Certains pays étrangers ont mené une réflexion approfondie sur les conditions d'accueil de l'enfant (*Canada etc...*). En France, plusieurs travaux récents ont attiré l'attention sur la nécessité d'assurer à l'enfant un projet de vie permanent. Cette réflexion conduit à s'interroger sur l'opportunité de prévoir un principe d'accueil unique, de limiter les recours aux pouponnières et de renforcer l'évaluation des mesures d'accueil.
- **La réflexion menée au Canada sur la stabilité de l'accueil de l'enfant**
- **a) Poser le principe de la stabilité de l'accueil**
- Il est essentiel que les services chargés de la protection de l'enfance, lorsqu'ils prennent en charge un mineur, respectent la nécessité de favoriser un environnement sécurisé à l'enfant, pour qu'il puisse s'attacher à une figure maternelle. Certains départements ont d'ailleurs mené des enquêtes sur le devenir des enfants placés très jeunes, et, en Seine-Saint-Denis par exemple, les résultats montrent clairement que les enfants les plus équilibrés sont ceux qui ont été confiés à des assistantes familiales avec qu'ils ont tissé des liens affectifs proches d'une relation mère-enfant.
- **Commentaire :** Nous insistons sur l'importance de la continuité affective et sur la stabilité des relations dans la toute petite enfance : « *Une grande partie de l'avenir d'un enfant dépend de la confiance qu'il ressent dès les premières années de sa vie envers les adultes qui l'entourent. S'il a confiance, il apprend à attendre et à utiliser ses ressources propres.* »

: Les droits des familles d'accueils.

- **Le mode de vie normal d'un enfant placé hors de sa famille biologique devrait être, selon la déclaration des droits de l'enfant de l'ONU, "une famille d'accueil, capable de lui assurer l'éducation, l'instruction et les relations affectives dont il a besoin".**
- **Témoignage :** C'est à l'âge d'un mois qu'un juge des enfants a décidé de me confier à l'ASE. Très tôt et malgré les recommandations, j'ai considéré ma famille d'accueil comme ma famille. Cet état d'esprit, je l'ai compris très vite, est fortement déconseillé, voire sanctionné.

Pourtant, je ne vois pas bien comment on peut demander à un enfant de ne pas considérer les personnes qui vivent depuis toujours avec lui comme sa famille. Je pense, d'ailleurs, que nous touchons là à l'un des principaux problèmes de l'ASE : celui de l'hypocrisie.

- L'aide Sociale à l'Enfance (A.S.E) qui dépend du conseil général, retire des enfants sans réel justification, il y a un réel problème, l'ASE décide toute seule, elle a tous les droits. L'ASE dit, vous n'avez aucun droit sur les enfants, elle dit ce qui est bien ou pas pour l'enfant, on charge les familles d'un entretien purement matériel. Les familles à notre sens peuvent faire plus que nourrir, habiller et torcher les enfants.

Mais cela on ne leur reconnaît pas.

« L'Assistant(e) familial(e) est la personne qui, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans à son domicile.

Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance (un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique). L'Assistant(e) familial(e) constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile. « Une Famille d'Accueil »

L'ACTION FRANCE.

- Accueil téléphonique/suivi/conseils : **LES GAULOIS DE L'EST** ont mis en place une permanence via internet www.gauloisest.com avec un contact téléphonique qui peut être suivi par une consultation chez un avocat spécialisé. Cela concerne les enfants placés ainsi que les familles d'accueils.

- Des contacts réguliers avec les hommes politiques, conseillers généraux, députés, sénateurs afin d'assurer une continuité d'informations pour aboutir à une prise de conscience de la nécessité de changer les théories de l'esprit, de répartir les droits qui ne devraient pas comme c'est le cas aujourd'hui être octroyés uniquement à l'ASE et si cela est nécessaire de faire changer les lois.

L'ACTION INTERNATIONALE.

- Récolter les informations sur le fonctionnement de la protection de l'enfance dans d'autres pays comme par ex : le Canada où **La Loi** sur la protection de la jeunesse prévoit la révision de la situation de tout enfant placé en milieu substitut depuis deux ans. Cette révision de la situation de l'enfant a pour but de déterminer si celui-ci peut retourner chez ses parents ou s'il faut envisager un autre projet de vie pour lui.
- La notion de projet de vie est utilisée pour désigner la démarche qui sert à établir une projection des conditions de vie sociale et familiale jugées les plus aptes à répondre aux besoins de l'enfant et à lui offrir des liens continus et un milieu d'appartenance dans une optique de permanence. On élabore un projet de vie dans le cas d'enfants à risque ou en situation d'abandon. L'élaboration d'un projet de vie peut prendre diverses orientations dont celle de diriger l'enfant vers un nouveau milieu d'appartenance. L'adoption fait partie de ces orientations et vise à permettre à l'enfant de vivre une relation harmonieuse avec des personnes qui tiennent lieu de figures parentales et qui lui garantiront les conditions de vie sociale et familiale jugées les plus aptes à répondre à ses besoins de façon permanente.

LES GAULOIS DE L'EST ont pour:

Président : Monsieur Patrick Eckart

Vice- Présidente : Madame Christine Eckart

Membre d'honneur : Mtre Firobind - Avocat